



Fiche signalétique



Gel nettoyant pour mains très sales / Nettoyant des mains sales

Section 1. Identification du produit chimique et de la compagnie

Manufacturier	: HG International b.v.	Code	: 104050164
Adresse	: Damsluisweg 70 1332 EJ Almere	No de fiche signalétique	: 1.01
Pays	: Pays-Bas	Date de validation	: 9-5-2011.
No de téléphone:	: +31 (0)36 54 94 700	Date d'impression	: 9-5-2011.
Fax	: +31 (0)36 54 94 744	Nom du responsable	: P. Stienstra
Internet:	: www.hg.eu	No de téléphone:	: +1.705.726.5445
Fournisseur	: Solstrand Trading	Fax	: +1.705.734.0857
Adresse	: 60 Lockhart road Barrie, Ontario L4N 9G8	Pays	: Canada
Utilisations	: Nettoyant.		

 **En cas d'urgence** : Chem. Tel Inc. (813) 248 0585 or Toll free (800) 255 3924

Section 2. Composition et information sur les ingrédients

Nom	No CAS	% en poids	Limites d'exposition
ligroïne	8032-32-4	5 - 15	
oil mist, mineral	8012-95-1	1 - 5	
alcohols, c12-15, ethoxylated	68131-39-5	1 - 5	

Section 3. Identification des risques

État physique et Apparence : Liquide. (Gel)

Vue d'ensemble des urgences :

CONTIENT UNE SUBSTANCE CAPABLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Contient une substance capable d'endommager l'organe cible.

Voies d'absorption : Contact cutané. Contact avec les yeux. Ingestion.

Effets aigus potentiels sur la santé

Yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.

Peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

Inhalation : L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Des effets graves peuvent se produire à retardement après une exposition.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets chroniques potentiels sur la santé : **EFFETS CANCÉROGÈNES**: Classé A3 (Prouvé pour l'animal.) selon OU par ACGIH [ligroïne]. Classé 3 (Ne peut être classifié pour l'homme.) selon OU par CIRC [polyéthylène].

EFFETS MUTAGÈNES: Non disponible.

EFFETS TÉRATOGENÈS: Non disponible.

Conditions médicales aggravées par une surexposition: : Des désordres préexistants impliquant tous les organes de cible mentionnés dans cette fiche signalétique en tant qu'étant en danger peuvent être aggravés par surexposition à ce produit.

Signes/symptômes de surexposition : Non disponible.

[Voir Information toxicologique \(section 11\)](#)

Suite à la page suivante

Section 4. Premiers soins

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.
- Inhalation** : Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et allongée. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et allongée. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. NE PAS faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Note au médecin traitant** : Non disponible.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Inflammabilité du produit** : Ininflammable.
- Température d'auto-inflammation** : Non applicable.
- Point d'éclair** : Non applicable.
- Limites d'inflammabilité** : Non applicable.
- Produits de la combustion** : Non applicable.
- Risques d'incendie en présence de substances diverses** : Non disponible.
- Risques d'explosion en présence de substances diverses** : Non disponible.
- Appareils et méthodes de lutte contre les incendies** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.
- Remarque spéciale sur les risques d'incendie** : Non disponible.
- Remarque spéciale sur les risques d'explosion** : Non disponible.

Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air)
- Méthodes de nettoyage** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations par l'amont. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manutention et entreposage

- Manutention** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Entreposage** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Section 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

- Système de contrôle technique** : Prévoir une ventilation renforcée ou toute autre sécurité intégrée afin de maintenir les concentrations de vapeurs en suspension dans l'air inférieures à leurs limites respectives d'exposition professionnelle. S'assurer de la proximité d'une douche oculaire et d'une douche de sécurité au poste de travail.

Protection individuelle

- Yeux** : Recommandé: lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux
- Peau** : Recommandé: Uniforme de travail ou veste de laboratoire.
- Respiratoire** : Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.
- Mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.
- Autre protection** : Non disponible.

Équipement de protection individuelle (Pictogrammes)



Protection individuelle lors d'un grand déversement : Lunettes étanches anti-éclaboussures. Vêtement de protection complet. Bottes. Gants. Les vêtements de protection suggérés pourraient ne pas assurer une protection suffisante. Consulter un spécialiste avant de toucher à ce produit.

Nom du produit

ligroïne

Limites d'exposition

ACGIH TLV (États-Unis, 1/2004). Remarques: 1996 Adoption Substances for which the TLV is higher than the OSHA Permissible Exposure Limit (PEL) and/or the NIOSH Recommended Exposure Limit (REL). See CFR 58(124) :36338-33351, June 30, 1993, for revised OSHA PEL. Refers to Appendix A -- Carcinogens.

TWA: 1370 mg/m³ 8 heure(s). Forme: All forms

TWA: 300 ppm 8 heure(s). Forme: All forms

oil mist, mineral

ACGIH TLV (États-Unis, 1/2004). Remarques: Adopted Values enclosed are those for which changes are proposed. Consult the Notice of Intended Changes for current proposal. See Notice of Intended changes.

STEL: 10 mg/m³ 15 minute(s). Forme: All forms

ACGIH TLV (États-Unis, 1/2004). Remarques: Adopted Values enclosed are those for which changes are proposed. Consult the Notice of Intended Changes for current proposal. As sampled by a method that does not collect vapor. See Notice of Intended changes.

TWA: 5 mg/m³ 8 heure(s). Forme: All forms

[Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.](#)

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique et Apparence	: Liquide. (Gel)
Couleur	: Vert. (Pâle.)
Odeur	: Caractéristique.
pH	: 7.5 à 8.5 (Conc. (% poids / poids): 100) [Basique.]
Densité relative	: 0.97 g/ml (20°C / 68°F)
Viscosité	: Non disponible.
Solubilité	: Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau chaude. Soluble dans les substances suivantes: l'eau froide.
Point d'éclair	: Non applicable.
Caractéristiques d'explosivité	: Non disponible.
Propriétés oxydantes	: Non disponible.
Remarques physico-chimiques	: Non disponible.

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité et réactivité	: Le produit est stable.
Conditions d'instabilité	: Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
Incompatibilité avec différentes substances	: Réactif avec agents oxydants.
Produits de décomposition dangereux	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
Polymérisation Dangereuse	: Ne se produira pas.

Section 11. Information toxicologique

- Effets chroniques sur les humains** : **EFFETS CANCÉROGÈNES:** Classé A3 (Prouvé pour l'animal.) selon OU par ACGIH [ligroïne]. Classé 3 (Ne peut être classifié pour l'homme.) selon OU par CIRC [polyéthylène]. Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : les voies respiratoires supérieures, peau, système nerveux central (SNC), oeil, cristallin ou cornée.
- Autres effets toxiques sur les humains** : Non irritant pour la peau. Non irritant pour les yeux.
- Remarque spéciale sur la toxicité pour les animaux** : Non disponible.
- Remarque spéciale sur les effets chroniques sur les humains** : Non disponible.
- Remarque spéciale sur les autres effets toxiques sur les humains** : Non disponible.
- Effets spécifiques**
- Effets cancérogènes** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets mutagènes** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Toxicité au niveau reproductif** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 12. Information sur l'écologie

oil mist, mineral	Lepomis macrochirus (CL50)	96 heure(s)	>100 mg/l
	Oncorhynchus mykiss (CL50)	96 heure(s)	>100 mg/l
alcohols, c12-15, ethoxylated	Daphnia magna (CE50)	48 heure(s)	1.3 mg/l
	Daphnia magna (CE50)	48 heure(s)	1.4 mg/l
	Oncorhynchus mykiss (CL50)	96 heure(s)	1.03 mg/l
	Oncorhynchus mykiss (CL50)	96 heure(s)	1.16 mg/l
	Pimephales promelas (CL50)	96 heure(s)	1.4 mg/l
	Pimephales promelas (CL50)	96 heure(s)	1.58 mg/l

- DBO et DCO** : Non disponible.
- Biodégradable/OCDE** : Facilement biodégradable
- Mobilité** : Non disponible.
- Produits de dégradation** : Non applicable.
- Toxicité des produits de biodégradation** : Non disponible.
- Remarque spéciale sur les produits de biodégradation** : Non disponible.

Section 13. Considérations lors de l'élimination

- Information sur les déchets** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.
- Répartition des déchets** : Non disponible.
- [Consulter les autorités locales ou régionales.](#)

Section 14. Information relative au transport

Information sur la réglementation	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classe	Groupe de conditionnement	Étiquette	Autres informations
Classification pour le DOT	Non réglementé.	-	-	-		-
Classification pour le TMD	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe ADR/RID	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe IMDG	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe IATA-DGR	Non réglementé.	-	-	-		-

Section 15. Information réglementaire

SIMDUT (Canada) : Substance non réglementée par le SIMDUT (Canada).
Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement):
 Aucun des composants n'est répertorié.
ARET canadien: Aucun des composants n'est répertorié.
NPRI canadien: Aucun des composants n'est répertorié.
Substances désignées en Alberta: Aucun des composants n'est répertorié.
Substances désignées dans l'Ontario: Aucun des composants n'est répertorié.
Substances désignées au Québec: Aucun des composants n'est répertorié.

Réglementations Internationales

EINECS :

DSCL (CEE) : Aqua, Parafinum Liquidum, C14-C15 Pareth-7, Mineral Spirits, C9-C11 Pareth-6, C12-C15 Pareth-3, Polyethylene, Citrus Dulcis, Limonene, Acrylates/C10-30, Alkyl acrylate Crosspolymer Sodium Salt, Methyl Paraben, Butyl Paraben, Ethyl Paraben, Propyl Paraben, Isobutyl Paraben, Chloromethylisothiazolinone, Methylisothiazolinone, CI 15510, CI 19140, CI 10020, CI 42090.

Listes internationales : **Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS)**: Indéterminé.
Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC): Indéterminé.
Inventaire de Corée (KECI): Indéterminé.
Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS): Indéterminé.
Inventaire du Japon (ENCS): Indéterminé.

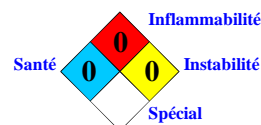
Section 16. Renseignements supplémentaires

Renseignements à indiquer sur l'étiquette : CONTIENT UNE SUBSTANCE CAPABLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE.

Hazardous Material Information System (États-Unis)

Santé	*	0
Risques d'incendie		0
Réactivité		0
Protection individuelle		

National Fire Protection Association (États-Unis)



Références : Non disponible.

Suite à la page suivante

**Autres considérations
spéciales** : Non disponible.

Date d'impression : 9-5-2011.

Date d'édition : 9-5-2011.

**Date de publication
précédente** : Aucune validation antérieure.

Version : 1.01

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.